



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 septembre 2025

**Présents** : AVIET Thierry, BORNIBUS Emilie, BABIN Valérie, LEDERMAN Michel, RODRIGUES Philippe, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure (à partir de 18h45).

**Procurations** : TOURATIER Elodie à MATHYS Rose-Marie, ADAM Bernard à LEDERMAN Michel

**Secrétaire de séance** : MATHYS Rose-Marie

Le Maire ouvre la séance à 18h30

### **1) Aménagement du Parc de la Mairie : partie Paysagère - choix de l'entreprise**

Le Maire rappelle qu'une consultation a été faite pour l'aménagement du Parc boisé de la Mairie. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal du Palais et sur le site de Marchés Sécurisés, pour une remise des plis le 25 juillet 2025 avant 12h00.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 28 juillet 2025 à 9h 00 puis ils ont été ensuite remis au maître d'œuvre pour analyse.

Le Maire présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres définitif remis par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché de travaux relatif au projet d'aménagement du Parc boisé de la Mairie à l'entreprise suivante (y compris pour la tranche supplémentaire relative à la garantie et l'entretien des plantations durant 2 ans) :

| LOT unique             | Entreprises | Montants        |
|------------------------|-------------|-----------------|
| Aménagements paysagers | ID VERDE    | 508 567,06 € HT |

- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

### **2) Maison de Santé : signature du bail**

En complément de la délibération du 8 avril 2025 fixant le prix du loyer à 2 500 € par mois, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de location rédigé à l'étude de Maître GUILLERMET, Notaire de la commune.

### **3) Convention avec ingénierie Côte-d'Or le Département :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'adhésion à Ingénierie Côte d'Or (ICO), il convient de signer une convention d'assistance technique pour travaux de voirie non complexes de Mission de Maîtrise d'œuvre :

- Réfection des trottoirs de la rue des Racosins

**Le montant total des honoraires de cette mission est de 2 233,00 € HT, soit 2 679.60 € TTC**

- Création de places de stationnement, mise aux normes de ralentisseurs et réfection de trottoirs rue des Romains et rue de Ruffey.

**Le montant total des honoraires de cette mission est de 3 451,00 € HT soit 4 141,20 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions d'assistance technique avec ingénierie Côte-d'Or.

### **4) Suppression du poste de rédacteur 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste de rédacteur 1<sup>ère</sup> classe.**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Considérant qu'il est nécessaire de créer l'emploi correspondant à ce grade d'avancement et de supprimer l'emploi précédemment occupé, ne correspondant plus à un besoin de la collectivité.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ème</sup> classe et la suppression de l'emploi de rédacteur 2<sup>ème</sup> classe.

L'organe délibérant, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

### **5) 35ème Rallye Aïcha des Gazelles : projet d'inclusion porté par une habitante de Bellefond.**

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de l'Association « Rallye AÏCHA des Gazelles » et propose de soutenir la participation d'une personne handicapée à ce Rallye en versant une aide financière.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à 8 voix pour et 2 abstentions accepte de verser la somme de 500 € pour soutenir ce projet.

### **6) Distributeur de Pains : location**

La boulangerie MARTIN organisait une tournée de livraison de pains sur la commune. Celui-ci ayant arrêté ce service, il a proposé d'installer un distributeur de pains sur la commune.

Ce service étant bien apprécié par les habitants de Bellefond, le Maire propose de partager les frais de location avec le boulanger pour un montant mensuel de 150 €.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'installation définitive du distributeur de pains et accepte à l'unanimité le versement de cette participation.

### **7) Travaux cimetière**

Le Maire donne la parole à Rose-Marie MATHYS qui présente le devis de la société ELABOR pour la construction de 8 mini-caveaux béton 50 cm x 50 cm s'élevant à 3 120 € HT ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette proposition et autorise Le Maire à signer le devis correspondant.

### **Informations et questions diverses**

- Le Maire présente le rapport émis par GRDF pour la distribution publique de gaz sur le territoire de la commune. Celui-ci concerne l'année 2024.
- Il indique qu'un retard est à prévoir pour les travaux de voirie, rue des Romains, le Syndicat des eaux ayant à intervenir préalablement.
- Il sollicite le Conseil municipal pour l'opération « Octobre rose ».
- Le Maire a été contacté par l'association « La Chouett'impro » de Dijon qui propose un spectacle gratuit. Le conseil municipal donne un avis favorable si l'Espace de Rencontres correspond à leurs attentes.
- Il a été contacté par un jeune couple qui envisage de créer une épicerie fine ambulante. A suivre.
- Le Maire indique que Madame Verdier-Davioud, thérapeute familiale occupera l'ancien lavoir quelques heures par mois pour recevoir ses patients. Un bail devra être signé, les conditions sont à définir.
- Il indique que la commune devra être pourvue d'ici la fin de l'année d'un « Plan Communal de Sauvegarde » (PCS). Emilie BORNIBUS et Philippe RODRIGUES se proposent pour rédiger ce document à soumettre à un prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h.

Le Maire,

Philippe MEUNIER

